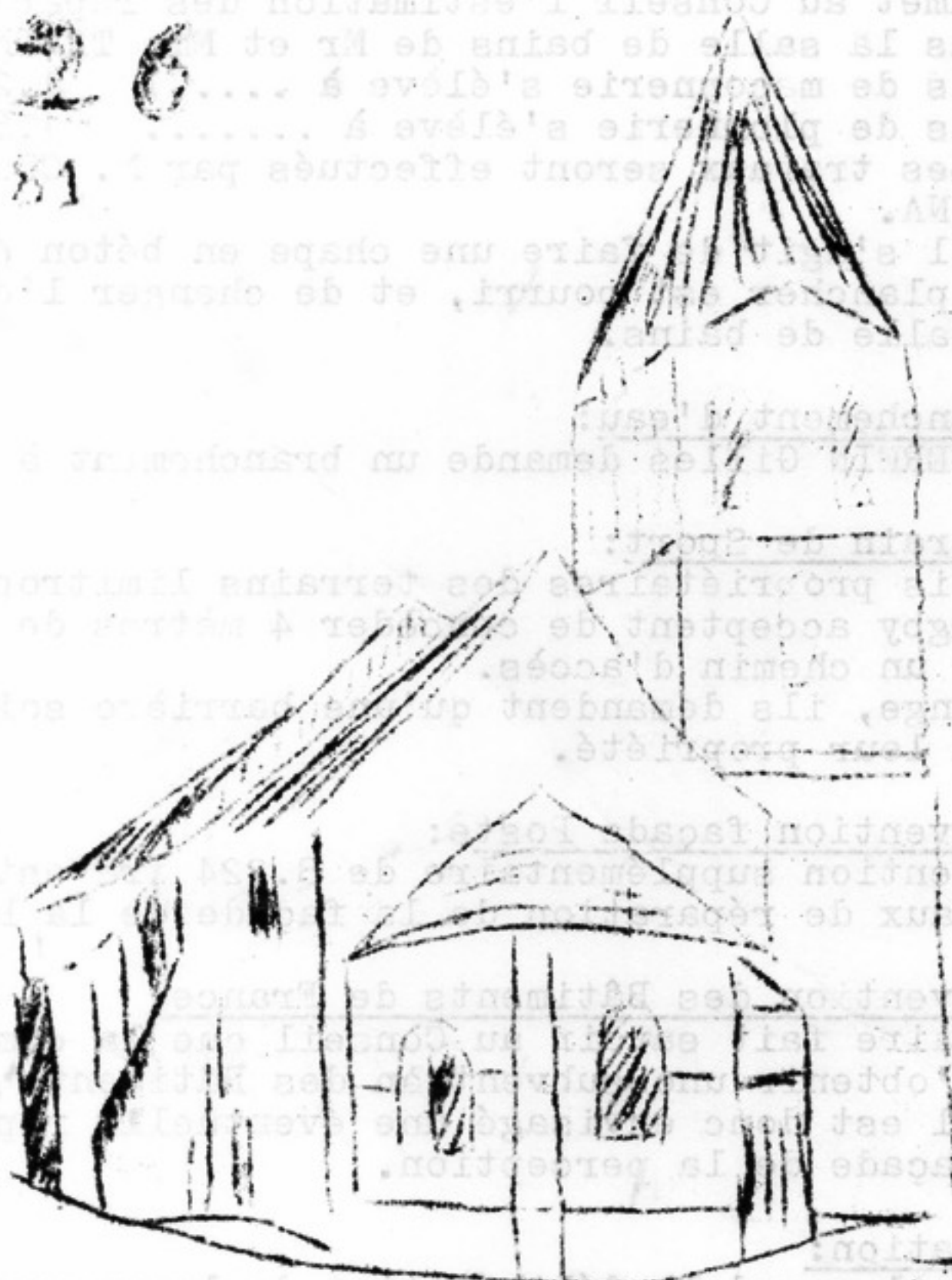


SEUILS DE L'ÉCOLE

N° 26

18



AVRIL : excusés: MM. JOLY et DUCOLOMB.

15 MAI: excusés: MM. GRISILLON et Jean VUILLEROT.

1-Projet d'achat d'un pavillon du village retraite en vue de l'utiliser comme maison forestière.

- Une subvention de 40% des EAUX & FORETS peut être obtenue par la commune pour l'achat et les réparations d'une maison, à condition que les frais ne dépassent pas 350.000 F.

Le Conseil décide donc d'acheter et de modifier un pavillon du village retraite, libre actuellement.

En effet, le plan du pavillon existant sera modifié, de façon à construire un garage et un bureau attenant, pour le garde qui utilisera le logement.

L'emprunt contracté se fera sur 20 ans, au CREDIT AGRICOLE, au taux de 10,25%.

La somme sera fixée quand le devis de construction du garage sera fait.

2 - Réparation salle d'eau M. TRAINA:

Après s'être rendue sur les lieux, la commission des bâtiments soumet au Conseil l'estimation des réparations à envisager dans la salle de bains de Mr et Mme TRAINA.

Le devis de maçonnerie s'élève à 4.258 frs

Le devis de plomberie s'élève à 4.607 frs.

Les travaux seront effectués par M. CONAND et M. TRAINA.

Il s'agit de faire une chape en béton étant donné que le plancher est pourri, et de changer l'équipement de la salle de bains.

3 - Branchement d'eau:

M. GUILLERMIN Gilles demande un branchement à RIX.

4 - Terrain de Sport:

Les trois propriétaires des terrains limitrophes au terrain de rugby acceptent de concéder 4 mètres de leur terrain afin de faire un chemin d'accès.

En échange, ils demandent qu'une barrière soit construite en bordure de leur propriété.

5 - Subvention façade Poste:

Une subvention supplémentaire de 8.224 frs est accordée pour les travaux de réparation de la façade de la Poste.

6 - Subvention des Bâtiments de France:

Mr le Maire fait savoir au Conseil que la commune a la possibilité d'obtenir une subvention des Bâtiments de France.

Il est donc envisagé une éventuelle réparation de la façade de la perception.

7 - Location:

Le conseil prend la délibération de louer une pièce du Centre Ménager à Melle GUERRY, employée à la Perception, pour la somme de 150 frs.

8 - Salle polyvalente:

Un courrier annonce à Mr. le Maire que le projet de salle polyvalente est recevable et sera examiné en juillet.

9 - Terrain de foot :

Une lettre émanant du Syndicat agricole demande à Mr le Maire d'examiner l'éventualité de l'installation d'un terrain de football sur LHUIS.

Après examen, il s'avère que l'extension du terrain de rugby, entre autre, est impossible.

10 - graviers:

Le tarif des graviers extraits de la carrière Aillon passe de 1,50 fr à 3,50 fr le M3 à partir du 1er juin 1981.

Il est rappelé aux futurs clients, habitants de la commune, qu'une franchise de 10 M3 est possible.

11 - Cuisinière U.F.O.V.A.L.

La commune a acheté 6.000 frs la cuisinière à gaz de la colonie.

12 - Redevance d'eau :

Le conseil s'oppose à ce que les quittances d'eau non payées soient mises en "non-valeur". (non-valeur, c'est à dire que les poursuites soient arrêtées au bout d'un temps limité).

13 - Vente brioches A.D.A.P.E.I. :

Le résultat de la vente des brioches au profit de l'Enfance Inadaptée est de :

5.076,60 frs..... somme brute

3.826,60 frs somme nette.

14 - Rectificatif porté au budget:

Une lettre de M. DEBAT demande à Mr le Maire que la réparation de la toiture de l'église soit porté au budget, soit une somme de 10.000 frs.

=====

PERMIS DE CONSTRUIRE

Accordé le 13-2-81

à M. MEHIER Bruno

domicilié à: 12 rue Auguste Comte - 69002 LYON

pour édifier: création de deux ouvertures

sur terrain sis à LHUIS "Ansolin", cadastré section F

N° 549 et 728 pour 475 M2.

accordé le 26 - 2 - 81

à Mme BOUVIER Hélène

domiciliée à LHUIS "Le Village"

pour édifier: ouverture d'une fenêtre

sur terrain sis à LHUIS 01680, cadastré section D

N° 202 pour 148 M2.

Mr et Mme MIGNOTET et toutes leurs familles, nous prient de leur faire une petite place dans notre journal, afin de remercier tous les amis et connaissances de LHUIS qui tant par leurs messages, fleurs, téléphone et visites ont pris part à la perte qu'ils ont éprouvée au décès de Mme VOLSTROFF, leur mère: qu'ils trouvent dans ces quelques lignes toute notre reconnaissance, en ce moment difficile, où toute cette chaude amitié a été pour nous un grand réconfort.

M. MIGNOTET.

RUGBY CLUB de LHUIS

- La saison s'est terminée le jeudi de l'Ascension, par la victoire du club en challenge BAJETTO: 21 à 8 contre SAULT-BRENAZ.

Match disputé à PONT D'AIN sous un ciel incertain.

- ASSEMBLEE GENERALE prévue le JEUDI 27 JUIN à LOMPNAZ à 18 heures 30.

Les personnes intéressées peuvent s'y rendre.

- FETE DU RUGBY les 30 et 31 AOUT sur le terrain.

- CONCOURS DE PETANQUE le 14 JUILLET, à partir de 19 heures sur la place de LHUIS, ouvert à tous.

- ECOLE DE RUGBY - Reprise en août.

Les enfants intéressés peuvent d'ores et déjà prendre contact avec les responsables.

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL "INSOLITE"

Je vais vous narrer, telle que je l'ai vécue dans un rêve, une réunion du conseil municipal.

Mais si vous voulez bien, commençons par planter le décor:

C'est l'hiver, il fait froid, il fait très froid dehors.

Il y a beaucoup de neige, des monticules de neige aux abords de la mairie, rendant son accès difficile, presque impossible.

Après quelques prouesses, dignes de nos grands alpinistes, je pénètre dans une salle vétuste, sorte de cave, où n'a pas droit de cité le soleil.

Une certaine fraîcheur s'abat sur mes épaules, des frissons parcourent mon corps.

Les murs ont la peinture écaillée, délavée, les boiseries sont fendillées. Le plafond est craquelé, en un mot tout semble se déglisser.

C'est un spectacle un peu attristant en vérité.

La commune n'est pas riche, dans l'assistance, entend-on murmurer. Comme mes rimes d'ailleurs, je m'empresse d'ajouter.

Je tire un grand coup de chapeau à mes amis conseillers, qui, dans de telles conditions, continuent à travailler.

Ce climat est plus propice à la morosité qu'au développement d'idées.

Ils ont l'air triste, mais voici que soudain chaque visage s'épanouit, car apparaissent dans la salle, deux élégantes silhouettes, au gracieux sourire féminin. Deux seulement, suis-je tenté de dire, mais peut-être que..... enfin.

Nous sommes obligés de reconnaître, misogynne ou non, que nos charmantes compagnes, ont un pouvoir ascendant sur notre modeste personnage.

Leur présence apportant la chaleur qui réchauffe nos coeurs, la vie devient rose.

En vous rendant cet hommage mérité, je vous dis merci Mesdames, pour cette métamorphose.

Dans cette nouvelle ambiance la séance va commencer.

Mr le Maire détendu, souriant, paternel, s'adresse à ses conseillers.

" Prenez place mes enfants, nous avons un ordre du jour très chargé ".

Assis autour de la table ovale, recouverte d'un tapis vert évocateur. Les dés étant jetés, ils vont se mettre au labeur.

Mr le Maire connaissant parfaitement ses dossiers, les a vite solutionnés.

Maintenant, c'est le plat de résistance qu'il faut étudier il s'agit de la création d'un terrain de camping.

Qui serait en quelque sorte pour la commune un doping.

J'applaudis, comme il se doit, cette heureuse initiative.

Qui ouvrira, je l'espère, de nombreuses perspectives.

Le terrain choisi, il vaut évaluer le coût de l'opération. Mais surtout insinue un conseiller, sur les chiffres, ne TRICHONS pas.

Le contribuable ne nous le pardonnerai pas.

Tout le monde semble d'accord, mais une voix s'élève: attention! Quoiqu'on fasse, quoi que'CO NAND dise, il VAUDREY mieux POU CHOY sir, l'emplacement idéal, se rendre sur les lieux. Cette phrase provoque une sorte de déclic; mu par un coup de baguette magique,

Tout se met en mouvement, s'anime, le décor devient féérique, Le soleil brille de mille feux, son éclat est éblouissant, C'est l'été, les murs font place à des arches au feuillage chatoyant,

Dans les branches, des écurauils au JOLY poil ROUX Dessinant des arabesques, s'amuse comme des fous, Pendant qu'un perroquet ne cesse de répéter, pourquoi nul ne le sait:

C'est FA-VRE ai, c'est FAVRE-ai, c'est FAVRE - ai Le plancher délabré s'est transformé en prairie verdoyante, parsemée de BEAUX-NARD cisses, jaunes et blancs, à la couronne dorée.

Plusieurs lapins y gambadent joyeusement près de leur TERRIER Sans cependant de ma présence se soucier.

Tout autour de ce parterre, de GRIS - SILLON - S, aux reflets argentés encadrent ce magnifique tableau, appelé Vagnaud.

C'est une image saisissante, je reste en extase devant ce joyau.

Maintenant, les arbres s'écartent lentement.

Offrant au regard un magnifique panorama: c'est l'enchantement Le soleil darde ses rayons sur une mer de nuages aux formes

étranges, aux reflets changeants.
D'où émergent ça et là des clochers D'EGLISE, aux aspects
curieux
Tendant leurs flèches vers les nues, comme des bras de
fidèles implorant leur Dieu.
A gauche les alpes majestueuses dessinent dans le ciel un
gigantesque feston.
A droite, on devine la grande VILLE-ROD-danienne LYON.
Mais voici que derrière moi, poussent comme des champignons,
de nombreuses tentes
De taille, de conception, de couleurs différentes.
Ainsi un village de toile, vient de voir le jour, sous mes yeux
Bienvenue, futurs "campingeurs" dans ce site merveilleux.
Dans un carrousel frénétique, des oiseaux multicolores
lancent des fleurs.
Pendant qu'une colombe venant DU COLOMB-ier, de ne je sais
qui,
M'apporte dans un bouquet de roses, un message dont voici
la teneur :
" ECHOS DE L'HUIS " joyeux quatrième anniversaire, longue vie
merci "
C'est fini, je me réveille brusquement, hébété, halotant.
Une intense émotion s'empare de moi après ce spectacle
hallucinant.

Seul, un poète aurait pu traduire cette vision
fantastique.
Moi, j'ai dû me contenter de vers plus prosaïques
Il y a quelquefois loin de la fiction à la réalité.
Mais il est parfois si agréable de rêver.

A. GUIGARD

20 JUIN : Voyage scolaire.

Cette année, le voyage scolaire aura lieu au Parc d'attractions du Pal en direction de Paray le Monial. Vous pourrez visiter le Zoo et vous distraire avec les nombreuses attractions gratuites (le petit train, le monde de Blanche-Neige, les Folles de la Fontaine, etc...).

Le prix du voyage est de 65f tout compris, pour les adultes, et 35F pour les anciens élèves jusqu'à 16 ans, et bien sûr gratuits pour les élèves de Lhuis. Les inscriptions se font jusqu'au 15 juin chez Mr Déglise.

27 JUIN après-midi : à partir de 14 heures: ramassage des vieux papiers et cartons. Ficelez bien vos paquets SVP.

4 JUILLET : fête scolaire de fin d'année.

11 JUILLET : audition donnée dans l'église par les enfants de l'école de musique.

UN MOT DE LA PRESIDENTE.

Après le bal du samedi 30 mai, organisé par le Sou des Ecoles, je suis obligée de vous dire ma déception.

Oui, je suis décue, par les parents qui ne semblent pas s'intéresser aux manifestations que l'on organise pour leurs enfants.

Quand on pense qu'il y a 90 élèves dans les écoles de Lhuis et que l'on se retrouve 5 ou 6 pour préparer l'année suivante le bal, 5 ou 6 à travailler pendant le bal, 5 ou 6 à attendre que les derniers danseurs soient partis pour ranger la salle, car, si l'on attend le lendemain pour faire le ménage, ce n'est plus 5 ou 6 que l'on se retrouve, mais 2 ou 3, et, toujours les mêmes...

"Toujours les mêmes", c'est l'éternel refrain qui revient.

Pourtant, les enfants de ceux qui ne viennent jamais profitent, comme les autres, de l'argent que nous récoltons lors des manifestations. Ce n'est pas pour notre plaisir personnel que nous organisons des bals ou des concours de belote. C'est avant tout pour faire rentrer de l'argent afin d'offrir aux enfants la possibilité de faire un voyage de fin d'année, de faire du ski, et autres idées d'activités, que l'on peut avoir.

Si, les personnes qui sont toujours les mêmes, en ont un jour assez, il n'y aura plus de Sou des Ecoles, plus besoin de se forcer pour venir aux réunions, plus besoin de faire du porte à porte pour récolter les lots du concours, plus besoin de se creuser la tête pour chercher des idées, mais aussi plus de voyage, plus de ski, plus de cadeaux pour Noël.

Si les parents préfèrent cela pour leurs enfants, nous n'aurons qu'à augmenter la cotisation pour payer les fournitures scolaires et alors, fini les soucis !...

Pour terminer ce mot sur une note moins sévère, je voudrais remercier les quelques parents qui n'ont pas pu venir, retenus par les raisons familiales, mais qui ont fait passer un billet pour leurs entrées, et aussi ceux, peu nombreux, qui sont venus danser, et surtout les 5 ou 6 qui se sont donnés la peine d'organiser ce bal.

D. Buisson

Le 28 mai, le rugby-club a clôturé une saison très chargée.

Sur le plan sportif, le club a connu des résultats très encourageants en terminant 3e de sa poule derrière l'ASPTT Bourg et St Marcel Bel Accueil. Qualifié pour le Championnat de France (pour la 1re fois) il s'inclinait dès le 1er tour face au Champion des Alpes : ASVEC Valence sur le score de 16-10 après avoir mené au score pendant plus d'une heure. Enfin, le 28 mai, le club s'adjugeait pour la 3e fois le Challenge Bajetto au dépens de Sault-Brénaz sur le score de 21-8.

Au-delà de ces résultats le club a eu l'honneur de jouer un lever de rideau d'un match international : ASVEL-ISRAEL, dont le coup d'envoi a été donné par le ministre Mr Charles Hernu.

Tous ces bons résultats sont dûs à notre entraîneur Bébert Vauthier qui a su emmener l'équipe comme il le fallait et surtout, au fait, que cette année, les joueurs pouvaient s'entraîner, même l'hiver, parfois dans 20 cm de neige.

Le seul regret des joueurs et des dirigeants est ne n'avoir pas été encouragés dans leurs efforts par les responsables des communes du canton, surtout lors des 32e de finale. Pourtant, ce n'est pas tous les jours qu'une équipe parvient à représenter une commune à ce stade de la compétition nationale, à moins que le sport ne soit pas encore rentré dans mœurs lhuisardes !...

D'autre part afin de mettre fin à certaines rumeurs, les dirigeants tiennent à vous faire connaître les clauses des conventions passées entre les représentants de la commune le président du club. Voici ce texte :

"ARTICLE 1 : La commune de Lhuis, ayant contracté un emprunt de 94 000 Frs auprès de la Caisse d'Épargne de Belley, pour assurer le financement des travaux d'éclairage du stade municipal, à la demande de la société RUGBY CLUB, afin de permettre un entraînement de nuit et des rencontres de clubs en nocturne, le Rugby Club, s'engage à verser à la commune de Lhuis, une participation aux frais engagés. Cette participation considérée comme une "Offre de Concours" sera versée en annuités durant la durée du prêt (12 ans) et leur montant sera celui établi suivant le tableau d'amortissement établi par la Caisse d'Épargne..

ARTICLE 2 : Le Rugby Club versera cette participation financière à la Caisse ~~XXX~~ du Receveur Municipal de la commune, percepteur de Lhuis, dans la deuxième quinzaine de novembre. Le premier versement étant de 8 225 Frs 00 sera versé en novembre 1980.

ARTICLE 3 : Si, pour une raison quelconque, la Société de Rugby était dissoute, avant la fin du remboursement des annuités du prêt, la Société s'engage à régler la totalité des annuités resant dues au moment de la dissolution.

ARTICLE 4 : La consommation électrique de cet éclairage du stade sera à la charge ~~XXX~~ du Rugby Club, qui, en règlera les frais, sur titre de recettes établi par la mairie d'après les relevés EDF.

ARTICLE 5 : En cas d'utilisation du stade en nocturne par d'autres sociétés que celle du Rugby, le relevé du compteur sera fait par le garde champêtre avant et après l'utilisation, pour que les frais de consommation soient pris en charge par la société utilisatrice."

Ci-joint le tableau du versement des annuités d'emprunt du Rugby Club.

25 11 0	8225,00
25 11 1	7810,49
25 11 2	7359,70
25 11 3	6869,48
25 11 4	6336,35
25 11 5	5756,58
25 11 6	5126,08
25 11 7	4440,41
25 11 8	3694,75
25 11 9	2883,84
25 11 10	2001,97
25 11 91	1042,95

FETES A VENIR.

14 Juillet : Le Rugby a l'intention d'organiser une course contre la montre cycliste entre les joueurs du club, le matin, suivi d'un concours de pétanque gratuit ouvert à tous l'après-midi. Un grand bal populaire avec orchestre cloturera la journée.

29 et 30 Août : Fête du Rugby au terrain avec chapiteau.

Samedi 29 : 18 h match de propagande 3e division ASVEL- SA BOURG

21 h grand bal avec l'orchestre Yves DANY

Dimanche 30 : dès 9 h tournoi

14 h défilé des majorettes de veyrins

19h bal en matinée prolongée.

De plus, voulant étendre nos activités en créant une Ecole de rugby, nous avons pensé faire éditer un calendrier de nos matches afin que tous puissent mieux suivre leur équipe au fil des dimanches.

C'est pourquoi, pour tous ceux que cela intéresse, vous pouvez nous contacter pour placer une annonce publicitaire sur notre calendrier (artisans, commerçants, ou autres), moyennant une participation financière dont vous seriez seul juge de la valeur étant donné que nous considérons votre geste comme une aide financière au club et non comme une action commerciale. (Nous demandons cependant un minimum de 100 Frs afin que cette opération ne soit pas déficitaire au club).

Nous pensons faire des encarts de format 30 x 100 mm et faire tirer notre calendrier à 1000 exemplaires minimum.

Si vous êtes intéressés par notre projet, veuillez nous faire parvenir le texte que vous souhaiteriez voir inséré et le montant de votre aide. En contre partie, vous recevrez un exemplaire de celui-ci dès sa parution et une carte de membre bienfaiteur.

Une réponse rapide serait souhaitable (avant fin juin) auprès de Mr Gérard BABOLAT H.L.M. Le Verger 01680 Lhuis.

Maintenant voici la suite de "ce qui est permis et ce qui ne l'est pas".

Aujourd'hui : LE TENU

Un joueur, porteur du ballon, est "tenu" lorsque les deux conditions suivantes sont remplies SIMULTANEMENT :

- il est saisi par un ou plusieurs adversaires,
- le ballon touche le sol.

Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, il n'y a pas tenu.

OBLIGATION

Le joueur tenu doit lâcher la balle immédiatement et se relever ou s'en éloigner.

IL EST INTERDIT A TOUT JOUEUR

- d'empêcher le joueur "tenu" de lâcher le ballon,
- d'arracher le ballon au joueur "tenu",
- alors qu'il est au sol, après avoir été "tenu", de jouer le ballon avant de s'être relevé.

LE COUP de PIED FRANC.

Un coup de pied franc est accordé par l'arbitre :

- après un arrêt de volée effectué correctement, dans la moitié du terrain du joueur attrapant le ballon,
- après infraction à certaines règles, lors d'une mêlée ordonnée ou d'une touche.

UN COUP DE PIED FRANC NE PEUT PAS ETRE TIRE DIRECTEMENT AU BUT.

OBLIGATION

- le ballon doit être botté hors des mains du botteur. Il peut être botté dans n'importe quelle direction.
- les partenaires du botteur doivent se trouver en arrière du ballon jusqu'à qu'il ait été botté.
- les adversaires du botteur doivent se retirer à 10 mètres du point de marque. Ils peuvent charger dès que le botteur amorce sa course ou son coup de pied.

IL EST INTERDIT

- au botteur de retarder volontairement le coup de pied,
 - aux joueurs de l'équipe adverse, de retarder le coup de pied et de charger prématurément.
- L'équipe bénéficiaire d'un coup de pied franc peut choisir, à la place, une mêlée au point de marque.

+++++

PETITE ANNONCE.

RADIO-COMMANDE

Tout terrain 1/8, moteur thermique

C'est avec plaisir que je partagerai mon hobby.

Mr J.P. Laloy Ansolin
01680 Lhuis

Avendre Télévision portative noir et blanc

Etat neuf (1980) Prix : 800 Frs

Pour tous renseignements s'adresser à la boulangerie de Mr Duprat.

+++++

J'ai vu une équipe dynamique et pleine d'espoir se réunir.
 J'ai entendu des idées neuves et d'autres que je jugeai poussées.
 J'ai cru à un dialogue, un renouveau.
 On aménagerait le terrain de l'école maternelle, il y aurait peut-être des réunions parents-enseignants, on chercherait de nouvelles formes d'activités.
 On s'aiderait et peut-être même qu'on s'aimerait et qu'on apprendrait à se connaître.
 L'illusion était grande et elle fut de courte durée.
 J'y avais cru. J'avais cru au respect, à la responsabilité, à la maturité de certaines personnes.
 Alors, j'ai entendu les racontars, les mensonges, j'ai senti la mesquinerie, l'hypocrisie, et j'ai vu leur manifestation sociale ; les clans.
 J'ai vu des personnes se réjouir des divisions qu'elles avaient contribué à créer par leurs bavardages irresponsables.
 Je me suis obstiné à saluer des gens qui, du jour au lendemain, ne me rendaient plus mon salut : ils me croyaient de "l'autre clan" ? , alors que tout simplement, ce sont eux qui éprouvaient le besoin de se sentir bien au chaud dans leur petit groupe velléitaire.
 Est-ce donc là, la seule forme de vie sociale que vous comprenez : l'antagonisme. Toujours face à face, les jeunes, les vieux, les riches, les pauvres, etc...
 N'y-a-t-il pas autre chose à faire que de se ronger les uns les autres ?
 Comme nous savons bien, nous soi-disants adultes, sourire avec condescendance de ces enfants qui se boudent dans la cour et se séparent en se jurant qu'ils ne se reparleront plus jamais.
 Gamineries, n'est-ce pas ? Oui gamineries.
 Et bien, j'ai vu des adulteries et ça ne m'a guère fait sourire.
 Il faut que chacun soit prêt à écouter l'autre et à réfléchir honnêtement sur sa proposition.
 Une association n'a que faire des problèmes personnels des individus.
 Les animosités, les règlements de compte doivent se faire en dehors et selon la formule qu'il vous plaira.
 Que cette forme soit la plus directe possible en gestes et en paroles : nous éviterons d'autant les mesquineries internes.
 Un groupe a besoin de la sérénité de ses membres.
 Écouter, comprendre et réfléchir sans parti pris.
 La décision doit être toujours le fruit d'une concertation : nul ne s'arrogeant un droit de veto : voilà qui évitera aussi beaucoup de discords.
 J'ai senti en moi la sourde colère faire place à l'amertume et l'amertume céder au renoncement.
 Certaines personnes ont su rester sereines et ne pas se décourager.
 C'est bien.
 Elles me sont un peu d'espoir.

Daniel FAVRE.